

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP CEMENT SVS VULC

#### **Art.-No.**

505 0196, 505 4037, 505 4051, 505 9010, 505 9018, 505 9025, 505 9032, 505 9035, 505 9036, 505 9037, 505 9050, 505 9056, 505 9128, 505 9142, 505 9159, 505 9197, 505 9245, 505 9252, 506 0000, 506 0007, 506 0021, 506 0045, 506 0048, 506 0100, 506 0103, 506 0117, 506 0193, 506 0203, 506 0306, 506 0375, 506 0519, 506 0605, 506 0900, 506 0911, 506 1500, 506 4003, 506 4004, 506 4005, 506 4027, 506 4041, 506 4106, 506 4190, 506 4191, 506 4195, 506 4199, 506 4200, 506 4201, 506 4209, 506 4254, 506 4302, 506 4371, 506 4515, 506 4601, 506 8100, 506 9015, 506 9022, 506 9030, 506 9053, 506 9060, 506 9101, 506 9118, 506 9120, 506 9132, 506 9133, 506 9148, 506 9149, 506 9150, 506 9163, 506 9170, 506 9190, 506 9500, 506 9510, 506 9520, 506 9521, 506 9534, 506 9637, 507 0011, 507 0310, 507 0602, 507 9892, 546 2313, 552 3199, 552 4196, 596 4354, 5042, 5042-10, 5952, 5952-10, 5098-10, 5098, 5096

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésif, colle

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 63  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 0

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Naphta (pétrole)

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



#### **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

**TIP TOP CEMENT SVS VULC**

Date de révision: 13.04.2016

Numéro de révision: 2,2

Code du produit: 00156-0029



H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale .

**2.3. Autres dangers**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation dissoute dans pétrole naphta

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-49-0	Naphta (pétrole) (Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane)			< 95 %
	921-024-6	649-328-00-1	01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
5459-93-8	N-Cyclohexyl-N-éthylamine			< 2,5 %
	226-733-8		01-2119949285-29	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Chronic 3; H226 H311 H331 H302 H314 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

D'après la note P de la règlement (CE) No. 1272/2008, la substance " naphte (pétrole) " ne doit pas être classifiée comme "cancérogène" ou "mutagène" car la teneur en benzène (numéro EINECS 200-753-7) est inférieur à 0,1 pourcent en poids.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
 En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.  
 Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.  
 Appeler aussitôt un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.  
 Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.  
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.



### **Après contact avec les yeux**

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Attention. Risque d'aspiration.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Attention. Risque d'aspiration.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

### **Information supplémentaire**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

N'utiliser que des appareils antidéflagrants.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**



### Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.  
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

#### Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif, colle

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

#### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

#### Protection de la peau

Tablier résistant aux solvants. □ (EN 467).

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Type hydrocarbure

**Modification d'état**

Point de fusion:	< - 50 °C	*)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 60 °C	
Point d'éclair:	- 25 °C	DIN EN ISO 3679
Dangers d'explosion	Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.	
Limite inférieure d'explosivité:	0,8 vol. %	*)
Limite supérieure d'explosivité:	8,0 vol. %	*)
Température d'inflammation:	260 °C	*)
Pression de vapeur: (à 20 °C)	190 hPa	*)
Densité (à 20 °C):	0,72 g/cm <sup>3</sup>	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible	
Viscosité dynamique:	2900 - 3500 mPa·s	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s	
Durée d'écoulement: (à 23 °C)	> 30 s	3 DIN EN ISO 2431
Teneur en solvant:	> 90 %	

**9.2. Autres informations**

\*) Naphta (pétrole)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NO<sub>x</sub>).

Un maniement inapproprié, par exemple de grandes quantités du produit combinés avec une forte chaleur et avec des agents azotants, rend possible une dissociation d'éléments nitrosaminiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

Naphta (pétrole)

DL50/orale/rat: &gt; 2000 mg/kg

DL50/cutanée/lapin: &gt; 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: Donnée non disponible.

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.



### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Naphta (pétrole) (Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane))

### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### **Expériences tirées de la pratique**

#### **Observation diverses**

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Un contact plus prolongé ou répété peut produire des irritations des yeux et des muqueuses.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Un maniement inapproprié, par exemple de grandes quantités du produit combinés avec une forte chaleur et avec des agents azotants, rend possible une dissociation d'éléments nitrosaminiques.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Naphta (pétrole)

CL50/CE50/CI50 : 1 - 10 mg/l

N-Cyclohexyl-N-éthylamine

CE50/Daphnia magna/48 h = 10 - 100 mg/l

CEr50/Desmodesmus subspicatus/72 h = 10 - 100 mg/l

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.

### **Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

#### **Code d'élimination des déchets-Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3295
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité dégagee:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

#### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3295
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	

Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité dégagee:	E2

#### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3295
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Naphtha (Petroleum))
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II

**TIP TOP CEMENT SVS VULC**

Date de révision: 13.04.2016

Numéro de révision: 2,2

Code du produit: 00156-0029



Étiquettes: 3



Marine polluant: Yes  
 Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg  
 Quantité dégagée: E2  
 EmS: F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO)****14.1. Numéro ONU:** UN 3295**14.2. Désignation officielle de** HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** 3**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 Passager LQ: Y341  
 Quantité dégagée: E2  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): &lt; 95 %

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**



### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*